

**Compte-rendu succinct
du Conseil Municipal
du lundi 10 juillet 2017**

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 05.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2017

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 6 juin 2017

Le procès-verbal de la séance du mardi 6 juin 2017 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

URBANISME

1 – PLUi – Débat du projet de PADD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la présentation et du débat sur le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

2 – 24 place de l'église – Bail à réhabilitation – Association SOLiHA

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné pour 29 votants, 20 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions :

- valide le projet de réhabilitation de l'immeuble communal du 24 place de l'église,
- décide de confier cette opération à SOLiHA Vendée dans le cadre d'un bail à réhabilitation,
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir, dont l'acte notarié.

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – PATRIMOINE ARCHITECTURAL

3 et 4 – Programmes d'aides à la rénovation, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine architectural – Octroi de subventions

Délibération n°3 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 1 050,00 € à Monsieur CHEVALLEREAU, pour ses travaux de rénovation, au titre du programme Label B Bien Etre.

Délibération n°4 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 4 341,75 € à Monsieur BROUSSEAU (Brousseau Vêtements), pour ses travaux de vitrine, au titre du programme des travaux de rénovation et de réhabilitation de vitrines et enseignes.

ELECTRIFICATION

5 – Convention SyDEV – Harmonisation des temps de fonctionnement de l'éclairage à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- est favorable à l'harmonisation des temps de fonctionnement de l'éclairage public à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le SyDEV et la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

RAPPORT D'ACTIVITE 2016

Conformément à la réglementation, les concessionnaires de services publics doivent nous faire parvenir leur rapport d'activités de l'année écoulée.

6 – Service public de l'assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la présentation du rapport d'activité 2016 du service assainissement.

ASSAINISSEMENT

7 – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) assainissement qui sera mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr.

EAU

8 - Révision des statuts de Vendée Eau – Validation de la procédure de transfert de la compétence production d'eau potable du SIAEP de Rochereau à Vendée Eau et d'adhésion du SIAEP à Vendée Eau pour l'intégralité de la compétence « eau potable »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve l'adhésion du SIAEP de Rochereau à Vendée Eau pour l'intégralité de la compétence eau potable au 31 décembre 2017, celle-ci entraînant sa dissolution au 31 décembre 2017,
- approuve le transfert de la compétence « production eau potable » des SIAEP membres à Vendée Eau,
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES

9 - Révision des statuts – Mise en conformité avec la loi NOTRe, la loi MAPTAM et la loi relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve la révision des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges pour se mettre en conformité avec les lois suivantes :

- loi NOTRe, pour la compétence EAU,
- loi MAPTAM, pour la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations),

- loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté en modifiant la dénomination de l'article 3 des compétences obligatoires « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » par « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à « l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ».

FINANCES

10 - Subventions 2017 – Association La Fabrique des Artistes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 500,00 € à l'association La Fabrique des Artistes (*précédemment dénommée La Maison des Artistes*).

11 – Lancement d'ateliers multisports - Tarification

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné pour 29 votants 22 voix pour et 7 voix contre :

- décide de mettre en place, le samedi matin, à partir de septembre 2017, des ateliers multisports à destination des 4/5 ans et des 6/7 ans,
- fixe le montant de la participation forfaitaire des familles à 45,00 € par an et par enfant.

12 - Programme Eco-PASS – Passeport Accession

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une aide de 1 500,00 € à Monsieur CHEVALLEREAU, dans le cadre du programme Eco PASS, pour ses travaux de rénovation.

13 - Régime indemnitaire des régisseurs de recettes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, conformément à l'arrêté ministériel du 28 mai 1993, modifié par arrêté du 3 septembre 2001, décide d'instaurer des indemnités de régisseurs pour les agents territoriaux concernés.

PERSONNEL COMMUNAL

14 – Transfert du personnel de Lecture Publique (Bibliothèque)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve le transfert du poste d'agent de catégorie B, Assistant de Conservation du Patrimoine à temps plein et du poste de catégorie C, Adjoint du Patrimoine, à temps non complet (17h30/semaine) à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,
- décide que ce transfert sera à prise d'effet au 1^{er} juillet 2017.

15 – Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné pour 29 votants 22 voix pour et 7 voix contre,

- décide de créer un poste contractuel d'Edificateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, à temps non complet, à raison de 2 h 45 par semaine en période scolaire, pour les ateliers multisports qui seront mis en place à partir de septembre 2017 (cf délibération n°11),
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- modifie et approuve en conséquence le tableau des effectifs pour 2017.

Madame le Maire lève la séance à 21 h 52.